

saur
France

Numéro de facture
545251407645

Référence client
5328010602

Facture du
27.01.2025

• Nom du client : **GAEC DU ROUERGUE**
• Adresse desservie : **LAGARRIGUE
MAXOU**

30023062 545251407645 545

(81-152/376) - 152-1/2-423-000423-A-2501240360012

→ **Message**

**GAEC DU ROUERGUE
MR PONS
LE ROUERGUE
46150 MECHMONT**

→ **Contacts**

@ Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr

📞 **Service Clients**
05 81 31 85 06
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

🔧 **Dépannage 24h/24**
05 81 91 35 07

✉ **TSA 10019**
46800 MONTCUQ CEDEX

🏠 **Accueil**
1 chemin de l'Oustalet 46800 MONTCUQ
Du lundi au vendredi de 9h à 12h, de 14h à 17h

Votre facture du 27 janvier 2025

Compteur d'eau relevé le **04 novembre 2024**

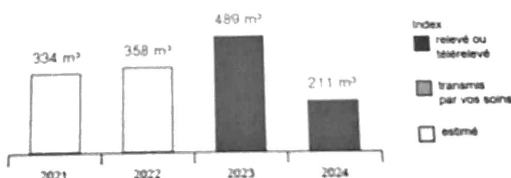
Votre consommation est de **211 m³**

Montant reporté sur votre prochaine facture : **0,03 €**

	€TTC
Distribution de l'eau potable	14,10
SIAEP DE LAMOTHE CASSEL	
Organismes publics	-14,07
Total facture	0,03
Total	0,03

détail au verso

Evolution de votre consommation



N'envoyer aucun règlement.

Le montant modique de cette facture ne justifiant pas un paiement immédiat, il sera reporté sur votre prochaine facture.

Adresse desservie	Consommation	Montant	Information
LAGARRIGUE MAXOU	211 m ³	90,75	04/11/2024 77,45
Votre facture en détail			
► Distribution de l'eau potable			
Abonnement		73,41	14,10
Part Syndicale	1er semestre 2024	17,11	5,50
Part SAUR	1er semestre 2024	40,10	5,50
Consommation		-60,04	-63,35
Part Syndicale	Année 2024	211	0,8727
Part SAUR	Année 2024	211	0,9374
Deduction des acomptes de consommation	Année 2024	412,56	5,50
► Organismes publics			
Consommation		-13,33	-14,07
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	Année 2024	211	0,0000
Deduction acomptes de consommation - Lutte contre la pollution	Année 2024	-80,85	5,50
Consommation eau potable (agence de l'eau)	Année 2024	211	0,3200

Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,20 € / m³ soit 0,00220 € / litre

HT exonéré de TVA : 0,00 €
HT soumis à TVA : 0,04 €

TVA 5,50 % : -0,01 €
TVA sur les débits : -0,01 €

Total facture TTC : 0,03 €

→ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

→ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984-NAF 3600
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits par email, à l'adresse dpo@saur.com ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles (www.saurclient.fr - Rubrique Données Personnelles).
Conformément à l'article L.441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement